



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Constitution européenne

Question écrite n° 40282

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur la place des associations de solidarité sanitaire, sociale et socio-judiciaire dans l'Union européenne. Pour une Europe véritablement sociale, il est nécessaire de renforcer la place de ces associations dans les politiques européennes et de reconnaître leurs spécificités dans l'exercice d'activités économiques. Il serait notamment intéressant d'inscrire les services d'intérêt général dans le cadre du futur traité constitutionnel de l'Union, au même titre que la libre concurrence. Il lui demande donc si elle envisage de prendre des mesures allant dans ce sens.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur la place des associations de solidarité dans l'Union européenne ainsi que sur celle des services d'intérêt général dans le futur traité constitutionnel de l'Union. Le traité constitutionnel reconnaît en son titre VI (« La vie démocratique de l'Union ») la place des associations dans la vie institutionnelle de l'Union en prévoyant un « dialogue ouvert, transparent et régulier » avec les institutions de l'Union. Cette disposition, que la France a vivement soutenue au sein de la Convention, fait aujourd'hui l'objet d'un consensus au sein de la Conférence intergouvernementale et constitue un élément important pour renforcer la place des associations dans la vie démocratique de l'Union. Par ailleurs, en son article III.5, le projet de traité reconnaît l'importance des services d'intérêt économique général dans la « cohésion sociale et territoriale ». Cette disposition donne une base juridique permettant ainsi aux institutions de l'Union de définir les principes et les conditions qui régissent l'accomplissement de ceux-ci. Sur ces deux points, le texte proposé par la Convention apparaît satisfaisant et à ce titre, la France soutient pleinement les efforts de la présidence irlandaise pour faire adopter ce texte en l'état lors du Conseil européen des 17 et 18 juin prochains.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40282

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3900

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5076